

LES SALAIRES PAR SECTEUR ET PAR BRANCHE PROFESSIONNELLE EN 2012

Baisse en euros constants dans la construction et le tertiaire

En 2012, dans le secteur privé et les entreprises publiques, la rémunération brute mensuelle moyenne des salariés en équivalent-temps plein (EQTP) s'est élevée à 2 874 euros et le salaire net de tous prélèvements sociaux à 2 157 euros, en augmentation par rapport à 2011. Les rémunérations des salariés qui étaient sur le même poste de travail en 2011 et en 2012 sont plus élevées et ont progressé plus vite que celles des autres salariés.

Les salaires nets ont néanmoins ralenti en 2012 (+1,6 %, après +2,3 % en 2011) dans la plupart des secteurs. Ce ralentissement a prévalu dans les principales branches professionnelles à l'exception notable des branches des plastiques, caoutchouc et combustibles, de l'agro-alimentaire, des bureaux d'études et prestations de services aux entreprises, et des branches non agricoles diverses, regroupements de branches dans lesquels l'accélération des salaires a été significative.

En euros constants, le salaire net moyen a reculé en 2012 (-0,4 %) notamment dans la construction (-0,7 %) et le tertiaire (-0,6 %).

L'écart de salaire net entre les femmes et les hommes, qui baisse régulièrement depuis 2008, est de -19,2 % en moyenne en 2012 en EQTP. Il s'échelonne entre -1,5 % dans la construction et -39,5 % dans le secteur des activités financières et d'assurances.

En 2012, la rémunération brute mensuelle moyenne (1) en équivalent-temps plein (EQTP) d'un salarié travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique (encadré 1) s'est élevée à 2 874 euros, en hausse de 1,8 % par rapport à 2011. Nette de tous prélèvements sociaux, elle a atteint 2 157 euros, en progression de 1,6 % (tableau 1). En euros courants, les salaires ont néanmoins sensiblement ralenti en 2012 par rapport à 2011 (2), année au cours de laquelle la rémunération moyenne avait augmenté de 2,4 % en brut et 2,3 % en net.

Cette décélération des rémunérations en euros courants en 2012 est intervenue dans un contexte de ralentissement de l'activité économique et de dégradation du marché de l'emploi : le PIB en volume a moins progressé (+0,3 % en 2012, après +2,1 % en 2011) [1] et l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole a baissé (-0,2 %, après +0,3 % en 2011) [2].

Le moindre dynamisme des salaires en euros courants s'est inscrit dans un contexte d'inflation quasi-stable (+2,0 % en moyenne annuelle, après +2,1 % en 2011). Exprimé en euros constants, le salaire net moyen a ainsi baissé de 0,4 % en 2012, après une

(1) La rémunération brute intègre l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou non : salaire de base, rémunération pour heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités, mais aussi, entre autres, les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement. En revanche, le salaire net de tous prélèvements correspond au salaire net fiscal. Il ne comprend pas la participation, ni la partie de l'intéressement qui est placée sur un plan d'épargne entreprise (encadré 2). La mesure des salaires en EQTP intègre les postes à temps partiel qui représentent 15 % du volume de travail en 2012 [3].

(2) Tous les taux d'évolution calculés en 2011 et 2012 tiennent compte des salariés en contrats aidés (encadré 2).

Tableau 1 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein des salariés par catégorie socioprofessionnelle en 2011 et 2012

	Rémunération brute			Rémunération nette			
	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Écart de salaires femmes-hommes (en %)
Cadres*	5 359	5 420	1,1	3 972	4 013	1,0	-21,3
Professions intermédiaires	2 921	2 953	1,1	2 191	2 208	0,7	-13,4
Employés	2 053	2 088	1,7	1 555	1 575	1,3	-8,6
Ouvriers	2 132	2 169	1,7	1 629	1 653	1,4	-16,8
Ensemble.....	2 823	2 874	1,8	2 124	2 157	1,6	-19,2

* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2012, la rémunération brute moyenne en équivalent-temps plein (EQTP) des cadres s'élevait à 5 420 euros par mois, soit 1,1 % de plus qu'en 2011 ; chez les cadres, l'écart de salaire net moyen en EQTP entre les femmes et les hommes est en défaveur des femmes de -21,3 %.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.



Source : Insee, DADS 2012 (fichier semi définitif) ; calculs Dares.

diminution graduelle des gains de pouvoir d'achat au cours des années précédentes : +1,2 % en 2009, +0,5 % en 2010, puis +0,2 % en 2011 (graphique 1).

Ventilés par grands secteurs d'activité, les salaires nets réels ont continué de baisser dans la construction en 2012 (-0,7 %, après -0,3 % en 2011) et ont reculé dans le tertiaire (-0,6 % en 2012, après +0,1 % en 2011). Dans l'industrie en revanche, les salaires nets réels n'ont pas diminué mais ont significativement ralenti en 2012 (+0,0 %, après +1,0 % en 2011).

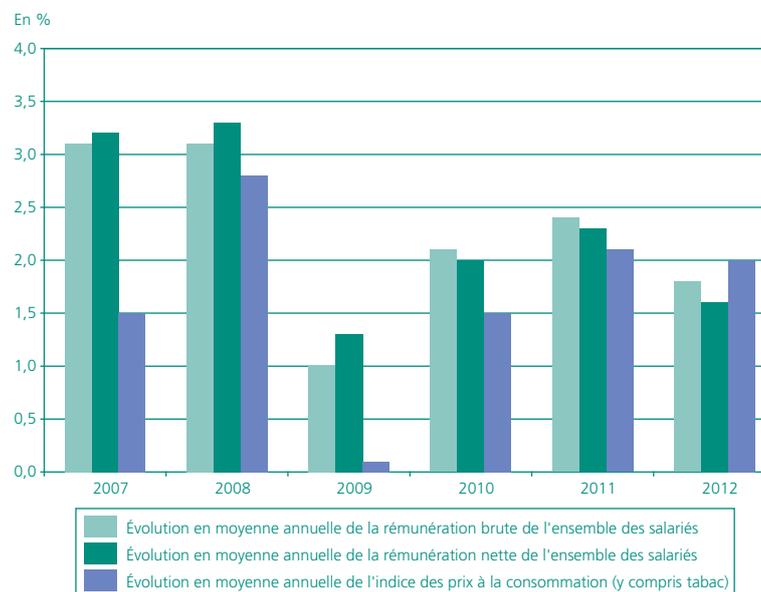
Le salaire net moyen en équivalent-temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 19,2 % par rapport à celui des hommes. Les évolutions des rémunérations par sexe et catégorie socioprofessionnelle entre 2011 et 2012 font l'objet d'une publication par l'Insee [3]. La présente étude détaille plus spécifiquement les évolutions par taille d'entreprise, secteur d'activité et branche professionnelle.

Les hausses de salaires nets ont été inférieures à la moyenne dans les entreprises de moins de 250 salariés

En 2012, les rémunérations mensuelles nettes par taille d'entreprise ont progressé à des rythmes contrastés (tableau 2). Elles ont été plus dynamiques que la moyenne dans les entreprises de 250 salariés ou plus.

Dans les entreprises de toutes tailles, les salaires nets en EQTP ont progressé plus lentement en

Graphique 1 • Évolutions moyennes annuelles des rémunérations des salariés en équivalent-temps plein et des prix à la consommation depuis 2007



Lecture : en 2012, la rémunération brute moyenne d'un équivalent-temps plein a augmenté de 1,8 % et la rémunération nette de 1,6 % tandis que les prix à la consommation ont augmenté de 2,0 %.

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques ; France entière.

2012 qu'en 2011. Le ralentissement des salaires a été plus marqué dans les entreprises de 100 à 249 salariés, et plus encore dans celles de 250 à 499 salariés. Dans ces dernières, l'évolution du salaire net moyen en euros courants d'un EQTP est passée de +3,2 % en 2011 à +1,9 % en 2012. Elle est principalement liée à la décélération des salaires des ouvriers (+1,6 %, après +4,1 % en 2011) et des employés (+1,4 %, après +3,2 % en 2011), catégories qui représentent près de 60 % des effectifs des entreprises de cette taille. Dans les entreprises de moins de 100 salariés, le ralentissement des salaires a été plus modéré, notamment du fait de la plus forte proportion de salariés payés sur la base du Smic (3) [4]. En 2012, les revalorisations automatiques du Smic horaire brut en 2012 ont été plus élevées qu'en 2011 : il a été revu à la hausse de 0,3 % au 1^{er} janvier 2012, puis d'un à-valoir au 1^{er} juillet au titre de l'inflation



Source : Insee, DADS 2012 (fichier semi définitif) ; calculs Dares.

(3) Selon les enquêtes Acemo, la proportion de salariés rémunérés au voisinage du Smic dans le secteur privé non agricole a atteint, au 1^{er} janvier 2014, 24,4 % dans les très petites entreprises (TPE), 10,8 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés, 12,2 % et 11,5 % dans les entreprises de 20 à 49 et 50 à 99 salariés. En revanche, cette proportion s'est établie à 7,0 % et 6,2 % dans les entreprises de 100 à 249 et 250 à 499 salariés, et seulement 4,6 % dans les entreprises de 500 salariés ou plus.

constatée à la fin du 1^{er} semestre (+1,4 %) et d'un coup de pouce (+0,6 %), soit une progression en moyenne annuelle de 3,3 % en euros courants (+1,8 % en 2011).

Le salaire net mensuel est d'autant plus élevé que l'entreprise est grande : il s'échelonne de 1 798 euros en moyenne dans les entreprises de moins de 10 salariés à 2 403 euros dans celles de 500 salariés ou plus (tableau 2). La faiblesse relative du salaire net moyen en EQTP dans les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés) s'explique en partie par les caractéristiques des emplois dans ces entreprises : leurs salariés

sont plus jeunes, travaillent plus souvent dans des secteurs moins rémunérateurs et occupent plus souvent des positions d'ouvriers et d'employés. Une fois prises en compte ces différences de structure du salariat, les salaires dans les TPE restent toutefois significativement plus faibles que dans les entreprises de taille supérieure [5].

La dispersion des salaires, mesurée par le ratio entre le 9^e et le 1^{er} décile (4) (D9/D1), croît également avec la taille de l'entreprise : en 2012, ce ratio s'est établi à 2,4 pour les TPE, contre 3,1 pour les entreprises de 500 salariés ou plus. Les différences sont surtout marquées dans le

(4) Les déciles partagent une population en dix sous-populations de taille égale. Ainsi, le 1^{er} décile de salaire (D1) est le seuil en-dessous duquel 10 % des salariés sont rémunérés, le 5^e décile de salaire (D5) partage la population en deux groupes égaux et le 9^e décile (D9) est le seuil au-dessus duquel 10 % des salariés sont rémunérés. Trois indicateurs d'inégalités sont calculés : le ratio D9/D1 qualifie les inégalités sur la totalité de la distribution, le ratio D5/D1 sur le bas de la distribution et le ratio D9/D5 sur le haut de la distribution.



Tableau 2 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein et indicateurs de dispersion par tranche de taille d'entreprise, en 2011 et 2012

	Rémunération brute			Rémunération nette				Indicateurs de dispersion du salaire net (en 2012)					
	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Écarts de salaires femmes-hommes (en %)	D1	D5	D9	D9/D1	D5/D1	D9/D5
Moins de 10 salariés...	2 308	2 353	2,0	1 773	1 798	1,4	-14,4	1 110	1 502	2 678	2,4	1,4	1,8
De 10 à 19 salariés.....	2 574	2 613	1,5	1 968	1 988	1,0	-16,1	1 164	1 642	3 023	2,6	1,4	1,8
De 20 à 49 salariés.....	2 666	2 713	1,8	2 026	2 053	1,3	-19,6	1 174	1 664	3 185	2,7	1,4	1,9
De 50 à 99 salariés.....	2 748	2 789	1,5	2 072	2 096	1,2	-22,8	1 179	1 674	3 303	2,8	1,4	2,0
De 100 à 249 salariés	2 902	2 944	1,4	2 168	2 194	1,2	-21,3	1 212	1 749	3 463	2,9	1,4	2,0
De 250 à 499 salariés	3 000	3 055	1,9	2 225	2 266	1,9	-21,1	1 225	1 819	3 593	2,9	1,5	2,0
500 salariés ou plus....	3 165	3 230	2,1	2 358	2 403	1,9	-20,0	1 264	1 963	3 896	3,1	1,6	2,0
Ensemble.....	2 823	2 874	1,8	2 124	2 157	1,6	-19,2	1 184	1 733	3 460	2,9	1,5	2,0

Lecture : en 2012, le salaire en équivalent-temps plein d'un salarié d'une entreprise de moins de 10 salariés s'élevait en moyenne à 2 353 euros bruts par mois, soit 2 % de plus qu'en 2011 ; en 2012, 10 % des salariés des entreprises de moins de 10 salariés (D1) gagnaient moins de 1 110 euros nets par mois.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS 2012 (fichier semi définitif) ; calculs Dares.

Encadré 1

LES DADS : SOURCE STATISTIQUE POUR MESURER LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration. Les résultats publiés ici sont issus de l'exploitation du fichier exhaustif. Les données sont définitives pour 2011 et semi-définitives pour 2012. Contrairement aux publications précédentes, où seules les évolutions des salaires de l'ensemble des emplois dits « ordinaires » travaillant dans le secteur privé et les entreprises publiques étaient présentées, cette publication, en lien avec celle de l'Insee, intègre les salariés en contrats aidés. Cela implique de légères différences dans les résultats portant sur l'année 2011 entre cette publication et la précédente [6]. Demeurent exclus les emplois des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), les salariés des particuliers employeurs ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les effectifs salariés au 31 décembre 2012 par secteur et par branche sont également appréciés sur le périmètre des salariés qui occupent un emploi ordinaire ou en contrat aidé.

Les tableaux issus de cette étude présentent des niveaux de salaires légèrement différents de ceux de la publication de l'Insee [3]. L'Insee exploite le fichier au 1/12^e, alors que la Dares mobilise le fichier exhaustif des DADS pour la publication de ses résultats.

La rémunération brute correspond à l'intégralité des traitements, salaires, appointements et commissions de base perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Elle intègre les primes et gratifications, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et indemnités compensatrices de congés non pris, les avantages en nature imposables, les frais professionnels, le supplément familial, les contributions patronales à des régimes complémentaires ou supplémentaires de retraite ou de prévoyance, les indemnités de mise à la retraite ou de licenciement pour la partie qui excède les montants conventionnels ou légaux, les sommes versées au titre de l'intéressement (placées ou non sur un plan d'épargne), les sommes versées au titre de la participation.

La rémunération nette est calculée à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Elle est nette de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Elle ne comprend pas la participation ni la fraction des indemnités de licenciement non imposables. Elle comprend l'intéressement, sauf si ce dernier est placé sur un plan d'épargne entreprise.

Le salaire en équivalent-temps plein (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte *au prorata* de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros compte pour 0,4 (= 0,5*0,8) EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Malgré les contrôles effectués par l'Insee dans le traitement des DADS, des erreurs de mesure sur la durée annuelle rémunérée et la condition d'emploi peuvent persister, ce qui explique que les premiers déciles de salaire net EQTP peuvent être inférieurs au Smic net moyen en 2012 (1 107 euros) dans certains secteurs et branches professionnelles. En outre, certaines professions particulières sont exemptées du Smic, soit du fait de la spécificité de leurs conditions de travail (assistants maternels et familiaux par exemple), soit du fait que leur activité ne s'inscrit pas dans un horaire de travail contrôlable (vendeurs, représentants, placiers par exemple).

haut de la distribution des salaires : le 1^{er} décile dans les entreprises de 500 salariés ou plus est supérieur de 14 % au 1^{er} décile dans les entreprises de moins de 10 salariés, tandis que pour le 9^e décile, l'écart est de 45 % (tableau 2).

L'écart entre les salaires nets mensuels en EQTP des femmes et des hommes varie également selon la taille des entreprises. Dans celles de moins de 100 salariés, l'écart de salaires femmes-hommes croît avec la taille de l'entreprise : il varie de -14,4 % dans les TPE à -22,8 % dans les entreprises de 50 à 99 salariés. Dans les tranches supérieures, cet écart plafonne autour de -20 % (tableau 2).

Les salaires restent plus dynamiques dans l'industrie malgré une forte décélération

En 2012, le salaire net moyen en EQTP a augmenté le plus fortement dans l'industrie (+2,0 %, après +3,1 % en 2011), (tableau 3). Ce ralentissement s'inscrit dans un contexte de recul de la production industrielle (-1,5 % en 2012 après +2,0 % en 2011) [1]. Tous les sous-secteurs industriels ont connu un rythme de croissance des salaires moins dynamique en 2012 qu'en 2011, à l'exception de cinq d'entre eux dont notamment la cokéfaction et raffinage (+6,6 %, après +4,0 % en 2011), et la fabrication d'équipements électriques (+2,9 %, après +1,4 % en 2011).

La décélération du salaire net moyen a été particulièrement marquée dans les secteurs des industries extractives (+1,3 %, après +3,7 % en 2011), de la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements (+0,8 %, après +3,1 % en 2011), et de la fabrication de matériels de transport (+2,5 %, après +4,8 % en 2011).

La cokéfaction reste le secteur le plus rémunérateur, suivi du secteur de la production et distribution d'eau et d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, de l'industrie pharmaceutique, et de celui de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, secteurs pour lesquels le salaire net moyen en EQTP dépasse 3 000 euros en 2012. En revanche, les industries agro-alimentaires ainsi que les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure sont les secteurs les moins rémunérateurs avec des salaires nets mensuels en EQTP inférieurs à 1 950 euros en moyenne.

La dispersion des salaires nets croît notamment avec la proportion de cadres. Les salaires nets sont ainsi plus dispersés dans le secteur des industries extractives, énergie, eau et gestion des déchets et dans celui de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines où la part des cadres est supérieure à 20 % (le rapport inter décile D9/D1 s'établit dans

ces deux secteurs à 3,0), (tableau 3). À l'inverse, les salaires nets sont moins dispersés dans les secteurs de la construction et des industries agro-alimentaires (rapport inter décile de 2,4), où les cadres représentent moins de 10 % des effectifs.

Dans le secteur de la construction, le salaire net moyen a augmenté de 1,3 % en 2012 (tableau 3), malgré la poursuite du recul de l'emploi (-1,0 % en 2012) [3] : les postes détruits sont principalement des emplois peu qualifiés, ce qui augmente par effet de composition le salaire moyen des salariés restés en activité. La construction fait toujours partie des secteurs qui offrent les rémunérations les plus faibles (1 969 euros nets par mois en moyenne).

Les salaires ralentissent fortement dans les activités financières et d'assurance

Dans le tertiaire, le salaire net mensuel en EQTP a augmenté en moyenne de +1,4 % en 2012, après +2,2 % en 2011 (tableau 3). Les évolutions ont été très contrastées selon les secteurs.

Le salaire net moyen a crû plus rapidement en 2012 qu'en 2011 dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, dans les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, et dans celui des activités de services administratifs et de soutien. Dans ce dernier, la forte baisse de l'emploi intérimaire enregistrée en 2012 (-11 %) [3], a contribué à renforcer la hausse des salaires. Les salaires ont aussi accéléré dans les activités immobilières et, dans une moindre mesure, dans les autres activités de services (tableau 3).

En revanche, après avoir fortement progressé en 2011 (+3,9 %), les salaires du secteur des activités financières et d'assurance ont presque stagné en 2012 (+0,3 %) en lien avec une contribution négative des salaires des employés (-2,3 %) à la croissance moyenne. Les salaires des secteurs transport et entreposage (+0,8 %, après +2,7 % en 2011) et information et communication (+1,4 %, après +1,9 % en 2011) ont également décéléré.

Les secteurs de la recherche-développement scientifique, de l'édition, audiovisuel et diffusion, des activités financières et assurances, et des télécommunications, secteurs qui emploient une forte proportion de cadres (respectivement 50 %, 59 %, 39 % et 46 % en 2012), continuent d'offrir des salaires nets moyens en EQTP supérieurs à 3 000 euros. Les activités de services administratifs et de soutien, de l'hébergement-restauration et de l'action sociale, secteurs où la proportion de l'emploi moins qualifié est plus élevée, sont les moins rémunérateurs en moyenne (respectivement 1 633, 1 587 et 1 511 euros nets mensuels par EQTP).

Dans le tertiaire, la dispersion des salaires varie fortement d'un secteur à l'autre : en 2012, le

Tableau 3 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par secteur d'activité, en 2012



Activité économique de l'établissement (A17, A38)	Effectif salarié au 31 déc. 2012 (1)	Rémunération brute		Rémunération nette			Indicateurs de dispersion de la rémunération nette (en 2012)					
		Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Écarts de salaires femmes-hommes (en %)	D1	D5	D9	D9/D1	D5/D1	D9/D5
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	343 100	3 493	3,0	2 648	2,3	-3,5	1 434	2 204	4 345	3,0	1,5	2,0
BZ : Industries extractives	24 100	2 982	1,2	2 205	1,3	-5,6	1 382	1 854	3 342	2,4	1,3	1,8
DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	173 000	4 152	3,9	3 191	2,8	-10,5	1 779	2 701	5 148	2,9	1,5	1,9
EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	146 000	2 816	1,7	2 096	1,6	-2,1	1 289	1 821	3 080	2,4	1,4	1,7
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	516 000	2 550	2,2	1 881	1,9	-21,3	1 168	1 602	2 812	2,4	1,4	1,8
C2 : Cokéfaction et raffinage	9 600	5 165	3,4	3 492	6,6	-14,8	2 013	3 184	5 174	2,6	1,6	1,6
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	431 300	3 554	2,0	2 610	2,3	-22,2	1 401	2 129	4 251	3,0	1,5	2,0
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	130 800	4 105	1,3	3 008	1,9	-30,5	1 403	2 507	4 944	3,5	1,8	2,0
CJ : Fabrication d'équipements électriques	117 200	3 360	2,2	2 452	2,9	-24,1	1 372	2 012	3 915	2,9	1,5	1,9
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a.	183 400	3 291	2,6	2 431	2,4	-15,9	1 421	2 058	3 719	2,6	1,4	1,8
C4 : Fabrication de matériels de transport .	353 400	3 699	2,7	2 779	2,5	-10,3	1 517	2 296	4 409	2,9	1,5	1,9
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	1 464 600	3 031	1,8	2 237	1,6	-12,4	1 293	1 878	3 467	2,7	1,5	1,8
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	107 200	2 613	2,3	1 942	1,6	-24,7	1 146	1 544	3 040	2,7	1,3	2,0
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	197 900	2 720	1,3	2 034	1,1	-13,4	1 240	1 736	3 082	2,5	1,4	1,8
CE : Industrie chimique	140 300	4 001	1,4	2 857	2,2	-16,6	1 472	2 418	4 361	3,0	1,6	1,8
CF : Industrie pharmaceutique	75 400	4 416	1,2	3 064	1,2	-14,3	1 610	2 551	4 800	3,0	1,6	1,9
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques .	285 900	2 920	2,3	2 151	2,2	-16,8	1 313	1 833	3 250	2,5	1,4	1,8
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements ...	388 800	2 846	0,8	2 136	0,8	-11,5	1 336	1 866	3 138	2,3	1,4	1,7
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	269 100	2 922	2,6	2 185	2,1	-16,0	1 282	1 841	3 420	2,7	1,4	1,9
FZ : Construction	1 380 600	2 606	1,6	1 969	1,3	-1,5	1 217	1 720	2 877	2,4	1,4	1,7
GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 955 200	2 622	1,8	1 967	1,5	-21,7	1 181	1 574	3 125	2,6	1,3	2,0
HZ : Transports et entreposage	1 320 900	2 761	1,3	2 140	0,8	-7,3	1 345	1 857	3 136	2,3	1,4	1,7
IZ : Hébergement et restauration	872 800	2 080	1,9	1 587	1,1	-12,4	1 129	1 421	2 176	1,9	1,3	1,5
JZ : Information et communication	677 000	4 105	1,2	3 074	1,4	-17,2	1 516	2 627	4 805	3,2	1,7	1,8
JA : Édition, audiovisuel et diffusion	186 400	4 309	1,0	3 230	1,1	-21,8	1 487	2 726	5 117	3,4	1,8	1,9
JB : Télécommunications	134 800	4 102	1,2	3 096	2,1	-14,2	1 682	2 650	4 831	2,9	1,6	1,8
JC : Activités informatiques et services d'information	355 900	3 998	1,4	2 983	1,3	-17,9	1 488	2 577	4 626	3,1	1,7	1,8
KZ : Activités financières et d'assurance	821 000	4 430	0,2	3 215	0,3	-39,5	1 476	2 426	5 049	3,4	1,6	2,1
LZ : Activités immobilières	228 300	2 954	2,2	2 219	1,5	-21,6	1 248	1 794	3 501	2,8	1,4	2,0
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien ..	2 841 700	2 876	2,7	2 166	2,5	-16,0	1 129	1 631	3 573	3,2	1,4	2,2
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	903 600	3 961	1,6	2 940	1,4	-31,1	1 371	2 229	4 733	3,5	1,6	2,1
MB : Recherche-développement scientifique	90 900	4 530	2,6	3 323	2,5	-21,5	1 650	2 895	5 223	3,2	1,8	1,8
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	180 800	3 285	2,6	2 460	2,8	-22,4	1 186	1 920	4 101	3,5	1,6	2,1
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	1 666 500	2 126	2,8	1 633	2,6	-6,7	1 073	1 409	2 294	2,1	1,3	1,6
OQ : Enseignement, santé humaine et action sociale (hors administration publique)	2 016 800	2 279	1,7	1 722	0,9	-14,2	1 074	1 500	2 525	2,4	1,4	1,7
PZ : Enseignement	282 800	2 643	4,2	1 995	1,1	-21,9	1 131	1 662	3 197	2,8	1,5	1,9
QA : Activités pour la santé humaine	522 200	2 619	1,4	1 979	1,1	-20,2	1 230	1 686	2 806	2,3	1,4	1,7
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement .	1 025 400	2 000	1,4	1 511	0,9	-5,0	915	1 388	2 185	2,4	1,5	1,6
RU : Autres activités de services	684 900	2 472	2,5	1 888	2,2	-28,1	1 097	1 480	2 897	2,6	1,3	2,0
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives	213 700	2 893	3,0	2 247	2,9	-30,7	1 114	1 612	3 339	3,0	1,4	2,1
RA : Autres activités de services	471 200	2 274	2,0	1 720	1,6	-21,0	1 089	1 426	2 663	2,4	1,3	1,9
DE à C5 : Industrie	3 118 000	3 160	2,2	2 342	2,0	-17,3	1 298	1 937	3 759	2,9	1,5	1,9
FZ : Construction	1 380 600	2 606	1,6	1 969	1,3	-1,5	1 217	1 720	2 877	2,4	1,4	1,7
GZ à RU : Tertiaire	12 418 600	2 829	1,8	2 129	1,4	-21,3	1 161	1 679	3 431	3,0	1,4	2,0
Ensemble	16 917 200	2 874	1,8	2 157	1,6	-19,2	1 184	1 733	3 460	2,9	1,5	2,0

Source : Insee, DADS 2012 (fichier semi définitif) ; calculs Dares.

(1) Estimation Dares à partir des DADS 2012, salariés présents au 31 décembre, voir encadré 2.

Lecture : en 2012, dans le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, la rémunération brute moyenne des salariés était de 3 493 euros par mois, soit 3,0 % de plus qu'en 2011 ; dans ce secteur, l'écart de salaire net moyen en EQTP entre les femmes et les hommes est en défaveur des femmes de -3,5 % ; en 2012, 10 % des salariés des entreprises du secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution (D1) gagnaient moins de 1 434 euros nets par mois.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

rapport inter décile D9/D1 varie entre 1,9 dans le secteur de l'hébergement-restauration, où la part de cadres est inférieure à 5,0 %, et 3,4 % dans le secteur des activités financières et d'assurance.

L'écart de salaire net mensuel moyen en EQTP entre les femmes et les hommes est resté plus important dans le secteur des activités financières et d'assurance (-39,5 %) et dans les autres services (-28,1 %), secteurs d'activités où les femmes sont majoritaires (respectivement 58 % et 60 %) et où leur part parmi les cadres, bien qu'inférieure à celle des hommes, figure parmi les plus élevées (respectivement 42 % et 45 %). À l'opposé, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est le plus faible dans le secteur de la

construction, dans celui regroupant les industries extractives, l'énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (tableau 3). Dans ces secteurs la proportion de femmes est faible, y compris parmi les cadres (5).

Les salaires ralentissent dans la plupart des branches

Les salaires peuvent également être analysés par branche professionnelle ou regroupement de branches professionnelles (Cris, encadré 2). Tous les salariés d'une branche professionnelle sont couverts par une même convention collective. Les

(5) Le même constat peut être fait dans les secteurs de la cokéfaction et raffinage, et de la fabrication de matériels de transports, secteurs industriels dans lesquels les femmes sont sous-représentées, globalement comme parmi les cadres, mais pour lesquels l'écart de salaires entre femmes et hommes est un peu plus élevé.

Encadré 2

NOMENCLATURES STATISTIQUES

La nomenclature agrégée

Les résultats présentés par secteur d'activités (tableau 3) sont établis en nomenclature agrégée (NA). Celle-ci est fondée sur la nomenclature d'activité économique (Naf révision 2) qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2008 à la Naf révisée datant de 2003.

Les regroupements de la nomenclature agrégée visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la Naf fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production. Les secteurs d'activités retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A17 et A38 de la nomenclature agrégée (1).

Parallèlement à la nomenclature agrégée de l'Insee, la Dares a conçu, à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des conventions collectives regroupées pour l'information statistique (Cris), qui regroupe les branches professionnelles et comporte trois niveaux d'agrégations différents.

Les conventions collectives regroupées pour l'information statistique (Cris)

Conventions et accords : éléments de définition

Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. Dans ce cadre, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. La convention collective couvre l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que les garanties sociales, tandis que l'accord se limite à un ou plusieurs objets de négociation.

Le champ d'application des conventions et accords peut être interprofessionnel ou professionnel. Il s'agit dans ce dernier cas d'une convention ou accord dit « de branche ». Une convention collective de branche couvre l'ensemble des relations de travail dans un champ professionnel donné. D'éventuels accords peuvent se greffer sur la convention collective de branche, l'ensemble constitue dès lors le dispositif conventionnel de la branche.

Le champ d'application des accords et des conventions de branche

Toute convention collective délimite un champ d'application catégoriel (catégories de salariés intéressées par le texte), un champ d'application géographique (national, régional, départemental ou local), un champ d'application professionnel défini en termes d'activités économiques.

L'extension des accords et des conventions collectives

Le cadre juridique de la négociation collective, établi en 1919, ne prévoyait aucune obligation d'application de la convention collective. Depuis la loi du 24 juin 1936, un texte conventionnel peut être « étendu » par le ministère dont il dépend (celui chargé du travail ou celui chargé de l'agriculture). Il s'impose alors à toutes les entreprises de son champ d'application. Si la majeure partie des grandes conventions collectives sont étendues, ce n'est toutefois pas une généralité. Une convention collective peut ainsi être étendue, non étendue ou en voie d'extension (lorsque le processus d'extension n'est pas encore parvenu à son terme). Dans les deux derniers cas, l'application de la convention n'est pas obligatoire pour les entreprises non adhérentes aux syndicats signataires.

L'identification des conventions collectives

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la direction générale du travail (DGT) a créé l'identifiant de convention collective (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est attribué à chaque texte présent dans la base de données des conventions collectives.

Conçue à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des Cris, élaborée par la Dares, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau Cris1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau Cris2 en comprend 64 et le niveau Cris3, le plus détaillé, en comporte 137. La Cris est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ». La version 2013 de cette grille a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 31 décembre 2013.

Bien que les intitulés soient parfois proches, les regroupements de la Cris et de la nomenclature agrégée ne se recoupent que partiellement : deux établissements d'un même secteur d'activité peuvent relever de conventions collectives différentes et vice-versa.

Les données présentées dans le tableau 4 sont relatives aux regroupements de branches (Cris1) et aux branches (Cris3) de plus de 100 000 salariés.

(1) Pour en savoir plus, voir le site de l'Insee, www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages ».

conventions collectives définissent des grilles de classification et les salaires conventionnels correspondants : le salaire conventionnel est le salaire en-dessous duquel un salarié d'un niveau de qualification donné ne peut être rémunéré. Il doit être négocié annuellement entre organisations patronales et syndicales, mais cette obligation de négocier n'entraîne pas nécessairement la conclusion d'un accord.

Dans la plupart des regroupements de branches, les salaires nets moyens ont progressé plus lentement en 2012 qu'en 2011. Parmi les branches couvrant plus de 100 000 salariés, les décélérations les plus marquées concernent celles de la métallurgie cadres (+1,9 %, après +4,3 % en 2011) et de la plasturgie (+2,1 %, après +4,1 % en 2011). Les salaires nets moyens ont même reculé dans la branche des banques (-1,7 %), en lien avec la baisse des salaires des cadres (-4,7 %),

catégorie représentant 48 % des effectifs totaux de la branche, mais également avec la non reconduction, en 2012, de hausses exceptionnelles des minima hiérarchiques survenues en 2011.

Dans les branches des industries chimiques et des bureaux d'études et techniques, la faible hausse des salaires minima hiérarchiques en 2012 (comprises entre 1,0 % et 2,0 %) [7] explique la décélération des salaires perçus. Il s'agit généralement d'accords conclus fin 2011 ou au 1^{er} semestre 2012 et qui, depuis la revalorisation du Smic de juillet 2012, n'ont prévu, ni par accord ni par recommandation patronale, de nouveau relèvement des salaires prenant effet en 2012 [7], (tableau 4).

À l'inverse, dans les branches professionnelles de la pharmacie d'officine, des prestataires de services du secteur tertiaire, et cabinets d'experts

Encadré 3

LES SALARIÉS RESTÉS SUR LE MÊME POSTE DE TRAVAIL ONT DES RÉMUNÉRATIONS PLUS ÉLEVÉES ET PLUS DYNAMIQUES

En 2012, dans le secteur privé et les entreprises publiques (y compris les emplois aidés), près de 81 % des effectifs en équivalents temps-plein (EQTP) étaient sur le même poste de travail et dans le même établissement qu'en 2011. En EQTP, leurs rémunérations brute et nette de tous prélèvements sociaux sont supérieures à la moyenne (respectivement de 3,1 % et 2,8 %), (tableau A). La progression de la rémunération nette de ces salariés a été plus forte que celle de l'ensemble des salariés (2,9 % contre 1,6 %), contribuant ainsi à soutenir la dynamique d'ensemble des salaires.

Tableau A • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par flux 2011 et 2012

	Rémunération brute			Rémunération nette		
	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Contribution à l'évolution (%)	Montant mensuel en 2011 (en euros)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Contribution à l'évolution (%)
Tous postes de travail	2 823	2 874	1,8	2 124	2 157	1,6
Sur le même poste les deux années	2 865	2 967	4,5	2 155	2 218	4,0
Changement de poste entre les deux années.....	2 562	2 557	0,1	1 957	1 960	0,1
Sortant du champ en 2011	2 751	..] -2,8	2 039	..] -2,5
Entrant dans le champ en 2012.....	..	2 354		..	1 802	
Hors emplois aidés	2 834	2 886	1,8	2 132	2 165	1,6



Lecture : en 2012, le salaire brut moyen en EQTP des salariés présents sur le même poste les deux années s'élève à 2 967 euros par mois ; l'évolution des salaires de cette catégorie de salariés contribue à hauteur de 4,5 points à la croissance totale du salaire brut en EQTP.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS 2012 (fichier semi définitif) ; calculs Dares.

Ce phénomène a été contrebalancé par les flux sur le marché de l'emploi : les salariés qui sont sortis du champ de l'étude (présents en 2011 mais plus en 2012) avaient en 2011 des salaires nets inférieurs de 4 % à la moyenne ; ceux entrés dans le champ présentaient en 2012 des rémunérations inférieures de plus de 16 % à la moyenne, ce qui a contribué à freiner nettement les salaires. Cette dernière catégorie, les « entrants », est notamment constituée des primo-entrants sur le marché du travail.

Les salariés en emploi les deux années mais ayant changé de poste (les « mobiles », 10 % des effectifs EQTP en 2012) percevaient des rémunérations nettes 9 % inférieures à la moyenne. Celles-ci sont restées quasi-stables en 2012 par rapport à 2011, contribuant peu à l'évolution d'ensemble des salaires. Les salariés « mobiles » et les « sortants » se distinguent davantage par une précarité de l'emploi liée à la nature de leur contrat de travail, plus de 33 % de ces salariés sont en contrat autre que CDI, contre 8 % des salariés « stables ».

Les disparités de niveaux de salaires entre ces différentes catégories s'expliquent en grande partie par les caractéristiques des individus et des emplois qu'ils occupent, notamment l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le fait d'être ou non intérimaire.

En moyenne, le salaire augmente avec l'âge des salariés. Or les salariés « stables » sont significativement plus âgés en moyenne (40 ans et 9 mois en 2012) que les « entrants » (qui ont en moyenne 33 ans et 3 mois). Enfin, les âges moyens des salariés « mobiles » en 2012 et des salariés « sortants » sont sensiblement proches (respectivement 35 ans et 6 mois en 2012 et 36 ans et 3 mois).

Les rémunérations des cadres et des professions intermédiaires sont en moyenne supérieures. Or leur proportion est plus élevée chez les salariés « stables » et chez les salariés « mobiles » (respectivement 38 % et 36 % en 2012), alors qu'elle est plus faible parmi les salariés « sortants » (31 % en 2011) et les salariés « entrants » (29 %).

Enfin, la proportion de salariés intérimaires, dont le salaire est en moyenne moins élevé que la moyenne, n'est pas la même entre ces différentes catégories. Relativement faible chez les salariés « stables » (2,1 % en 2012), cette proportion dépasse 10 % parmi les effectifs en équivalent-temps plein des « entrants », des « sortants » et salariés « mobiles ».

Tableau 4 • Rémunérations mensuelles moyennes en équivalent-temps plein par branche professionnelle, en 2012



Conventions collectives Regroupées pour l'Information Statistique (CRIS1), dont principales conventions collectives	Effectif salarié au 31 déc. 2012 (1)	Rémunération brute		Rémunération nette			Indicateurs de dispersion de la rémunération nette (en 2012)					
		Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2012 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Écarts de salaires femmes-hommes (en %)	D1	D5	D9	D9/D1	D5/D1	D9/D5
A : Métallurgie et sidérurgie.....	1 681 200	3 558	1,9	2 641	1,9	-15,8	1 412	2 132	4 248	3,0	1,5	2,0
Dont : 0054 - Métallurgie région Parisienne	267 900	3 289	1,9	2 422	1,6	-11,9	1 465	2 178	3 438	2,3	1,5	1,6
0650 - Métallurgie cadres.....	419 900	5 766	1,8	4 242	1,9	-17,4	2 257	3 652	6 432	2,9	1,6	1,8
B : Bâtiment et travaux publics.....	1 450 800	2 598	1,6	1 960	1,3	-1,9	1 213	1 710	2 856	2,4	1,4	1,7
Dont : 1596 - Bâtiment ouvriers jusqu'à 10 salariés.....	360 900	2 090	1,6	1 603	0,9	-2,9	1 112	1 505	2 130	1,9	1,4	1,4
1597 - Bâtiment ouvriers plus de 10 salariés.....	559 200	2 404	1,4	1 830	1,0	3,8	1 208	1 663	2 485	2,1	1,4	1,5
1702 - Travaux publics ouvriers.....	189 200	2 384	1,0	1 806	1,6	3,3	1 326	1 713	2 321	1,8	1,3	1,4
2609 - Bâtiment Etam (employés, techniciens, agents de maîtrise).....	134 900	2 776	0,6	2 062	0,1	-22,2	1 294	1 943	2 892	2,2	1,5	1,5
C : Chimie et pharmacie.....	511 300	4 016	1,7	2 874	2,0	-25,3	1 380	2 328	4 625	3,4	1,7	2,0
Dont : 0044 - Industries chimiques.....	221 900	4 233	1,3	3 024	1,8	-17,3	1 492	2 483	4 769	3,2	1,7	1,9
0176 - Industrie pharmaceutique.....	128 400	4 964	2,6	3 491	2,8	-21,0	1 651	2 832	5 673	3,4	1,7	2,0
1996 - Pharmacie d'office.....	117 900	2 540	2,8	1 887	2,1	-18,9	1 200	1 669	2 939	2,4	1,4	1,8
D : Plastiques, caoutchouc et combustibles.....	229 000	3 403	2,9	2 470	2,9	-20,0	1 333	1 925	3 999	3,0	1,4	2,1
Dont : 0292 - Plasturgie.....	123 000	2 855	2,0	2 130	2,1	-21,0	1 279	1 746	3 243	2,5	1,4	1,9
E : Verre et matériaux de construction.....	207 000	2 980	2,1	2 195	1,9	-12,6	1 310	1 813	3 321	2,5	1,4	1,8
F : Bois et dérivés.....	278 500	2 698	1,6	2 014	1,4	-13,4	1 219	1 670	3 057	2,5	1,4	1,8
G : Habillement, cuir, textile.....	465 900	2 432	2,3	1 831	1,9	-25,4	1 131	1 463	2 831	2,5	1,3	1,9
Dont : 0675 - Succursales de vente au détail d'habillement.....	106 200	2 225	2,0	1 681	2,4	-24,6	1 152	1 407	2 528	2,2	1,2	1,8
H : Culture et communication.....	566 900	3 416	1,0	2 564	1,2	-18,3	1 231	2 035	4 281	3,5	1,7	2,1
I : Agro-alimentaire.....	815 900	2 548	2,5	1 891	2,2	-22,7	1 142	1 557	2 836	2,5	1,4	1,8
Dont : 0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales.....	127 900	1 882	2,3	1 412	1,6	-20,0	1 082	1 321	1 853	1,7	1,2	1,4
J : Commerce de gros et import - export.....	371 700	3 132	2,0	2 342	1,6	-20,2	1 246	1 802	3 872	3,1	1,4	2,1
Dont : 0573 - Commerces de gros.....	328 900	3 005	2,2	2 251	1,8	-19,3	1 240	1 758	3 658	3,0	1,4	2,1
K : Commerce principalement alimentaire.....	667 200	2 259	1,4	1 706	1,5	-22,5	1 197	1 440	2 377	2,0	1,2	1,7
Dont : 2216 - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire.....	663 700	2 256	1,4	1 703	1,5	-22,5	1 196	1 438	2 371	2,0	1,2	1,6
L : Commerce de détail principalement non alimentaire.....	386 300	2 441	2,5	1 830	1,5	-15,4	1 155	1 532	2 763	2,4	1,3	1,8
Dont : 1517 - Commerce de détail non alimentaire.....	103 700	2 156	2,0	1 661	1,7	-16,9	1 116	1 396	2 428	2,2	1,3	1,7
M : Services de l'automobile et des matériels roulants.....	509 700	2 496	2,0	1 889	1,5	-14,0	1 199	1 609	2 826	2,4	1,3	1,8
Dont : 1090 - Services de l'automobile.....	425 800	2 451	1,8	1 855	1,2	-13,8	1 189	1 579	2 768	2,3	1,3	1,8
N : Hôtellerie, restauration et tourisme.....	949 900	2 144	1,8	1 633	1,0	-12,4	1 133	1 435	2 269	2,0	1,3	1,6
Dont : 1501 - Restauration rapide.....	150 100	1 794	2,2	1 391	2,0	-6,0	1 095	1 277	1 724	1,6	1,2	1,3
1979 - Hôtels cafés restaurants.....	593 600	2 133	1,8	1 628	0,7	-12,8	1 131	1 456	2 243	2,0	1,3	1,5
O : Transports (hors statuts).....	874 900	2 712	1,1	2 046	0,8	-5,1	1 282	1 763	2 885	2,2	1,4	1,6
Dont : 0016 - Transports routiers.....	658 100	2 438	1,5	1 846	1,0	-4,5	1 254	1 681	2 411	1,9	1,3	1,4
P : Secteur sanitaire et social.....	1 921 200	2 312	1,3	1 742	0,9	-13,5	1 079	1 532	2 547	2,4	1,4	1,7
Dont : 2264 - Hospitalisation privée.....	255 900	2 354	1,1	1 800	0,9	-21,7	1 197	1 568	2 544	2,1	1,3	1,6
Q : Banques, établissements financiers et assurances.....	741 200	4 319	0,5	3 121	0,6	-36,9	1 494	2 403	4 839	3,2	1,6	2,0
Dont : 1672 - Sociétés d'assurances.....	139 600	4 415	3,2	3 165	2,7	-31,5	1 681	2 528	4 748	2,8	1,5	1,9
2120 - Banques.....	259 200	4 974	-1,9	3 521	-1,7	-36,3	1 660	2 664	5 384	3,2	1,6	2,0
R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment.....	328 700	3 058	2,1	2 283	1,3	-27,6	1 228	1 826	3 614	2,9	1,5	2,0
Dont : 1527 - Immobilier.....	143 700	3 187	1,2	2 391	0,4	-31,9	1 218	1 854	3 877	3,2	1,5	2,1
S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises.....	894 100	3 728	1,8	2 790	1,6	-27,2	1 261	2 274	4 521	3,6	1,8	2,0
Dont : 1486 - Bureaux d'études techniques.....	770 900	3 931	1,5	2 939	1,3	-22,6	1 402	2 411	4 679	3,3	1,7	1,9
2098 - Prestataires de services secteur tertiaire.....	119 600	2 358	1,9	1 782	1,6	-30,4	1 017	1 361	2 849	2,8	1,3	2,1
T : Professions juridiques et comptables.....	243 800	3 328	1,5	2 474	1,0	-35,1	1 334	1 991	3 791	2,8	1,5	1,9
Dont : 0787 - Cabinets d'experts comptables.....	132 400	3 386	1,8	2 529	1,5	-37,9	1 315	1 969	3 917	3,0	1,5	2,0
U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité.....	640 500	2 032	2,2	1 563	2,0	-18,2	1 075	1 342	2 216	2,1	1,2	1,7
Dont : 1351 - Prévention et sécurité.....	147 700	1 927	1,9	1 489	1,8	4,8	1 108	1 364	1 928	1,7	1,2	1,4
3043 - Entreprises de propreté et services associés.....	363 100	1 752	2,6	1 367	2,2	-15,8	1 029	1 209	1 769	1,7	1,2	1,5
V : Branches non agricoles diverses.....	588 600	2 699	4,0	2 048	2,7	-35,0	1 111	1 588	3 112	2,8	1,4	2,0
Dont : 2596 - Coiffure.....	101 400	1 716	2,4	1 302	1,3	-15,5	1 017	1 224	1 652	1,6	1,2	1,4

(1) Estimation Dares à partir des DADS 2012, salariés présents au 31 décembre, voir encadré 2.

Les conventions sont conformes à l'état de la négociation collective au 31 décembre 2013.

Lecture : en 2012, dans le regroupement de niveau 1 de la Cris « métallurgie et sidérurgie », la rémunération brute moyenne des salariés s'est élevée à 3 558 euros par mois, soit 1,9 % de plus qu'en 2011 ; dans ce regroupement de branches, l'écart de salaire net moyen en EQTP entre les femmes et les hommes est en défaveur des femmes de -15,8 % ; en 2012, 10 % des salariés des entreprises du regroupement Cris 1, de la métallurgie et sidérurgie (D1) gagnaient moins de 1 412 euros nets par mois.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques ; France entière.

Source : Insee, DADS 2012 (fichier semi définitif) ; calculs Dares.

comptables, les accords de revalorisation des salaires conventionnels conclus en 2012 [7] ont alimenté la progression du salaire net. Il s'agit notamment de rattrapages en 2012 d'accords non conclus, depuis 2011 pour la première branche, depuis 2008 pour la deuxième, et enfin depuis 2010 pour la dernière [7]. Au sein des branches couvrant plus de 100 000 salariés, les hausses de salaires ont été plus importantes en 2012 qu'en 2011 dans six branches, et plus particulièrement dans la pharmacie d'officine (+2,1 %, après -0,2 % en 2011).

En 2012, la hiérarchie des salaires moyens au sein des branches couvrant plus de 100 000 salariés est la même que les années précédentes. Les branches des banques, de l'industrie pharmaceutique, des sociétés d'assurances, où la proportion de cadres est élevée, continuent d'offrir les salaires moyens les plus élevés (supérieurs à 3 000 euros nets par mois pour un EQTP), (tableau 4). À l'opposé, les branches de la coiffure, des entreprises de propreté et services associés et de la restauration rapide, qui emploient beaucoup de personnel peu qualifié et moins de 3 % de cadres, affichent les salaires moyens les plus faibles (tableau 4).

La dispersion des salaires nets varie fortement entre les branches ou regroupements de branches

(Cris1). Au sein de ces derniers, le rapport inter décile (D9/D1) croît en lien avec la proportion des cadres. En 2012, il est plus fort dans les regroupements de branches bureaux d'études et prestations de services aux entreprises (3,6), et culture et communication (3,5) en lien avec une forte proportion des cadres (respectivement 53 % et 38 % des EQTP). En revanche, la distribution est plus resserrée dans le regroupement hôtellerie, restauration et tourisme (et plus particulièrement dans la restauration rapide où le rapport inter décile s'établit à 1,6) et celui du nettoyage, de la manutention, récupération et sécurité, regroupements qui offrent les salaires nets moyens les plus modestes. À un niveau plus fin, et pour la même raison, la dispersion est également faible dans la branche coiffure (1,6), et dans celle des boulangeries pâtisseries artisanales (1,7).

L'écart entre les salaires mensuels nets des femmes et des hommes varie beaucoup selon les branches professionnelles (tableau 4). En 2012, il a été le plus marqué dans les regroupements de branches de la banque et des établissements financiers et d'assurance (-36,9 %), des professions juridiques et comptables (-35,1 %). En revanche, cet écart a été notablement plus faible dans les regroupements de branches du bâtiment et des travaux publics (-1,9 %) et des transports (-5,1 %).

Amine CHAMKHI (Dares).

Pour en savoir plus

- [1] Bessone A.J., Passeron V., Soual H. (2014), « Les comptes de la nation en 2013 : le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai.
- [2] Beauvoir R., Chanteloup G., Minni C., Nguyen L., Rémy V., Rey M. (2013), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, juin.
- [3] Pinel C., Wilner L. (2014), « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques : en 2012, le salaire net moyen baisse de 0,4 % en euros constants », *Insee Première* n° 1528, décembre.
- [4] Vincent L., Martinel L. (2013) « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 » *Dares Analyses* n° 076, décembre.
- [5] Jauneau Y., Dubois H. (2011), « Emploi et salaires dans les très petites entreprises entre 2000 et 2009 », *Dares Analyses* n° 064, août.
- [6] Chamkhi A. (2014), « Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2011 : des gains salariaux annulés par l'inflation dans la construction et le tertiaire », *Dares Analyses* n° 028, avril.
- [7] Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (2013), « La négociation collective en 2012 », *Bilans et rapports*.
- [8] Combault P., Vincent L. (2013), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2012 : un ralentissement des salaires nominaux moins prononcé que celui des prix », *Dares Analyses* n° 048, juillet.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

www.travail-emploi.gouv.fr (Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : Françoise Bouygard.

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Marie Avenel, Evelyn Ferreira, Thomas Cayet - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares

(<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/avis-de-parution-2063/bulletin-2064/abonnement-13777.html>)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.